

Circonscription électorale de Bruxelles-Capitale
 Canton électoral de
 Bureau principal de canton.

**ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN, DE LA CHAMBRE,
 DU PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET DES MEMBRES BRUXELLOIS DU
 PARLEMENT FLAMAND DU 26 MAI 2019**

Liste avec la composition des bureaux de vote avec vote électronique
 dans le canton électoral

N° des bureaux de vote	LOCAUX OU SIEGENT LES BUREAUX DE VOTE	COMPOSITION DES BUREAUX NOM, PRENOM, PROFESSION ET RESIDENCE PRINCIPALE (1)		
		1° du président 2° du secrétaire 3° du secrétaire adjoint	des assesseurs titulaires	des assesseurs suppléants
1		1° 2° 3°	1° 2° 3° 4° 5°	1° 2° 3° 4° 5°
2		1° 2° 3°	1° 2° 3° 4° 5°	1° 2° 3° 4° 5°
3		1°	1° 2°	1° 2°

		2°	3°	3°
		3°	4°	4°
			5°	5°
4		1°	1°	1°
		2°	2°	2°
		3°	3°	3°
		4°	4°	4°
		5°	5°	5°

(1) - Le nom et les prénoms sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).

-Dans les bureaux de vote comptant plus de 800 électeurs inscrits, il y a 5 (et non 4) assesseurs et autant d'assesseurs suppléants, ainsi qu'un secrétaire adjoint sachant utiliser les applications informatiques courantes.

N° des bureaux de vote	LOCAUX OU SIEGENT LES BUREAUX DE VOTE	COMPOSITION DES BUREAUX NOM, PRENOM, PROFESSION ET RESIDENCE PRINCIPALE (1)		
		1° du président 2° du secrétaire 3° du secrétaire adjoint	des assesseurs titulaires	des assesseurs suppléants
5		1° 2° 3°	1° 2° 3° 4° 5°	1° 2° 3° 4° 5°
6		1° 2° 3°	1° 2° 3° 4° 5°	1° 2° 3° 4° 5°
7		1° 2° 3°	1° 2° 3° 4° 5°	1° 2° 3° 4° 5°
8		1° 2° 3°	1° 2° 3° 4° 5°	1° 2° 3° 4° 5°

Ainsi arrêté à, le2019 par le président du bureau principal de canton et transmis à Madame le Gouverneur ou au fonctionnaire qu'elle désigne, pour être déposé à l'inspection du public, conformément à l'article 102 du Code électoral.

A, le2019

Le Président,

ANNEXE A LA FORMULE ACF/6bis

Circonscription électorale de :
Canton électoral de :
Bureau principal de canton

**ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN, DE LA CHAMBRE, DU
PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET DES MEMBRES BRUXELLOIS DU PARLEMENT
FLAMAND DU 26 MAI 2019**

Liste des présidents des bureaux de vote avec vote
électronique dans le canton électoral (1)

A, le 2019

Madame, Monsieur le Président,

Vous trouverez en annexe une copie du tableau avec les données relatives aux présidents des bureaux de vote communs avec vote électronique dans mon canton électoral.

Remarques éventuelles :

Le Président,

A envoyer à :

1. Les présidents des bureaux principaux de collège français et néerlandais pour l'élection du Parlement européen.
2. Le président du bureau principal de circonscription pour la Chambre
3. Le président du Bureau régional.

(1) Cette liste doit être transmise 14 jours avant le scrutin au plus tard (art. 96 du Code électoral).